



Information mensuelle des élus AVENIR  
au CSE SSG – Novembre 2025

# Arrêtez le deuil suite au départ du DG

## ... Et augmentez les salaires !

### La direction a été rattrapée par la réalité ...

En CSE début novembre 2025, Xavier PECQUET (75 ans, 42 ans d'ancienneté, Sponsor Aeroline au Comité exécutif), nommé DG en remplacement de M. MALARGE, est intervenu pour présenter la bonne situation de l'entreprise qui va assurer tous ses objectifs 2025 (bien qu'en bas de la fourchette prévisionnelle) et la décision de limiter fortement les augmentations 2026.

Les élus AVENIR sont intervenus avec 3 messages directs et clairs :

1. La direction s'est mise en ambiance de deuil et de stupeur depuis l'annonce du départ de l'ancien DG. Ce n'est pas acceptable. Déjà, pour les salariés un DG qui a travaillé depuis 42 ans dans l'entreprise la connaît bien. AVENIR a demandé à M. PECQUET qu'est ce qui manque à l'entreprise depuis le départ de l'ancien DG ? Pourquoi ce deuil injustifié ? Ce qui compte ce sont les salariés, les clients et l'entreprise.

2. L'opération d'affectation de 150 millions d'Euros de la trésorerie de l'entreprise pour acheter des actions et les annuler affaiblit l'entreprise et ses capacités d'actions. La direction indique que ceci renforcera les positions de l'actionnariat de référence pour garantir l'AVENIR. AVENIR alerte que laisser, directement ou indirectement, le marché choisir un DG extérieur à l'entreprise peut générer un risque majeur. L'entreprise doit former ses dirigeants si elle veut éviter les surprises fatales et surtout assurer l'implication et la motivation de ses salariés.

3. La direction se doit d'augmenter tous les salariés qui ont atteints ou dépassés leurs objectifs. L'augmentation régulière et la promotion sont un droit dans le cadre de l'exécution loyale du contrat de travail lorsque l'employeur reconnaît la réussite du salarié. A défaut, les salariés ne comprendront pas. Les résultats de l'enquête GPTW vont refléter la colère des salariés suite aux augmentations très insuffisantes en 2025 et le faible pourcentage de sélectivité constaté. Pour AVENIR, la direction commettra une erreur fatale pour l'entreprise si elle limite les augmentations 2026 à 1% environ avec 25% de sélectivité. Les salariés attendent 2,5% avec 80% de sélectivité au moins en fonction de l'atteinte des objectifs. Le défaut d'augmentation des salariés reconnus entraînera l'incompréhension des clients et la démotivation de ces salariés. C'est l'échec garanti pour le projet d'évolution de l'entreprise.

Les salariés seront l'arbitre du devenir de l'entreprise et la direction doit assumer ses responsabilités à leur égard !

